

Me former, former avec m@gistère

Mon cadre de travail avec m@gistère

La formation professionnelle est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir le savoir et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Le numérique modifie le rapport aux ressources, les relations sociales et l'organisation des dispositifs.

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est doté d'un dispositif de formation en ligne nommé m@gistère qui permet différentes approches pédagogiques et respecte le cadre de travail des formateurs et des participants. Ce dispositif permet de fédérer les initiatives autour d'une plate-forme partagée et évolutive.

Les parcours qui y sont proposés ont été produits pas des équipes composées de formateurs de terrain et de responsables pédagogiques. Un soin particulier est apporté aux ressources et aux activités à distance comme en présence pour atteindre les objectifs en respectant le temps annoncé.

Les parcours m@gistère sont mutualisés au niveau national.

L'offre de parcours m@gistère s'enrichit grâce aux initiatives des acteurs de la formation.

Les formations qui s'appuient sur des parcours m@gistère sont mises en œuvre par des formateurs qui contextualisent le parcours et accompagnent les activités des apprenants. Qu'elles soient à distance ou en présence, individuelles ou collectives, les activités permettent des interactions sociales fondamentales à tout dispositif de formation. Ces nouvelles modalités offrent donc de nouvelles possibilités d'organisation qui doivent être prises en compte dans l'organisation du travail par le participant en lien avec son supérieur hiérarchique.

Participer à une formation demande un engagement pour confronter ses représentations, s'investir dans des relations sociales avec d'autres participants et les formateurs et questionner ses pratiques professionnelles. Le participant mis en responsabilité est encouragé à prendre des initiatives pour atteindre des objectifs qui lui sont propres. Cela ne peut se faire que dans un cadre sécurisé qui permette un climat de confiance.

Vous trouverez dans la suite de ce document quelques réponses aux questions que vous vous posez ou que l'on vous pose.

I. Je suis participant	3
A. Je suis participant puis-je connaître l'ensemble des utilisateurs inscrits à une action de formation ?	3
B. Je participe à une formation, qui peut lire mes contributions ?	3
C. J'ai fait un test, qui peut connaître mon score ?	3
D. A quoi sert la barre de progression? Qui peut la voir ?	3
E. Ma formation est-elle terminée lorsque la barre de progression est complète ?	3
F. Qui a accès aux enregistrements des classes virtuelles ?.....	3
G. Puis-je accéder aux contenus d'une formation une fois qu'elle est terminée ?	3
H. Un formateur peut-il savoir à quelle heure je me suis connecté et combien de temps je suis resté sur la plateforme ?3	
I. Qui a accès aux ressources à mon portfolio ?	4
J. Comment est définie la durée de la formation ?	4
II. Je suis formateur ou inspecteur	5
A. Puis-je accéder à une session de formation en cours ?.....	5
B. Je suis formateur. A quels moments de la semaine puis-je organiser une classe virtuelle avec mes stagiaires ?.....	5
C. Je suis formateur, que suis-je autorisé à transmettre à mon inspecteur ?	5
D. Je suis formateur, quelle durée de travail personnel hebdomadaire puis-je proposer aux stagiaires ?.....	5
E. Je suis inspecteur, comment estimer le temps qu'un formateur va passer à mettre en œuvre une formation m@gistère ?	5
III. Je suis administrateur ou gestionnaire.....	6
A. Je suis administrateur ou gestionnaire, puis-je visiter les sessions de formation ?	6
B. Puis-je produire des statistiques nominatives ?	6

I. Je suis participant

A. Je suis participant puis-je connaître l'ensemble des utilisateurs inscrits à une action de formation ?

Oui, un participant peut connaître à tout moment l'ensemble des participants et des formateurs d'une session de formation. Il peut pour cela utiliser les blocs "Personnes" et "Contact". Seules les personnes présentes dans les blocs "Contact" et "Personnes" peuvent lire les contributions d'un participant.

B. Je participe à une formation, qui peut lire mes contributions ?

Les contributions sont accessibles à l'ensemble des utilisateurs de la formation, c'est-à-dire les participants et les formateurs. Certaines contributions peuvent être accessibles uniquement par les formateurs.

C. J'ai fait un test, qui peut connaître mon score ?

Il y a deux possibilités :

Dans le cadre général, les tests dans M@gistère servent aux participants à se positionner par rapport à un contenu de formation, les résultats des tests sont anonymes. Le formateur a accès à des données statistiques pour situer son groupe.

Il est toutefois possible de mettre en place un test nominatif, dans ce cas le formateur a accès aux résultats de chacun.

D. A quoi sert la barre de progression? Qui peut la voir ?

Cette barre permet au participant de visualiser son avancement dans le parcours : cet outil l'informe des activités qu'il a réalisées. Vous n'y trouverez aucune indication du temps passé.

Ce niveau d'avancement peut être visualisé par le formateur. Cela lui permet de personnaliser son accompagnement.

E. Ma formation est-elle terminée lorsque la barre de progression est complète ?

La formation se déroule selon un calendrier défini par le formateur.

Le formateur atteste de la participation à l'issue de la formation. Le nombre d'activités réalisées peut varier d'une personne à l'autre et selon le scénario de la formation. Cela signifie que la formation peut être considérée comme terminée même si la barre de progression n'est pas complète.

F. Qui a accès aux enregistrements des classes virtuelles ?

Les enregistrements des classes virtuelles ne sont accessibles qu'aux utilisateurs du parcours (participants et formateurs), ces enregistrements permettent notamment à ceux qui n'ont pas assisté aux classes virtuelles de les visionner en différé.

G. Puis-je accéder aux contenus d'une formation une fois qu'elle est terminée ?

C'est le formateur qui choisit si les contenus de la formation seront ou non accessibles une fois la session terminée. Les outils d'interactions sociales telles que les forums ou les questionnaires sont figés.

H. Un formateur peut-il savoir à quelle heure je me suis connecté et combien de temps je suis resté sur la plateforme ?

Non ces informations ne sont pas disponibles. Le formateur a uniquement accès aux contributions du participant et à sa barre de progression.

Le formateur peut connaître la date de la dernière connexion du participant pour différencier son accompagnement.

I. Qui a accès aux ressources à mon portfolio ?

Le portfolio est personnel, il est commun à l'ensemble des parcours auxquels chaque participant est inscrit.

Chaque participant peut partager une vue constituée de certains éléments de son portfolio avec les personnes de son choix. C'est une démarche personnelle.

J. Comment est définie la durée de la formation ?

La durée de la formation a été estimée par les concepteurs du parcours. Elle a pu être modifiée par le formateur lors de la contextualisation du parcours. Dans son carnet de bord, chaque participant trouvera le détail du temps estimé pour chaque activité. Il s'agit d'une indication.

II. Je suis formateur ou inspecteur

A. Puis-je accéder à une session de formation en cours ?

Un utilisateur ne peut accéder à une session de formation que s'il y participe ou qu'en tant que formateur ou en tant que participant. Etablir un cercle de confiance est un préalable à la libre expression des participants, l'espace de formation doit être protégé des regards extérieurs.

B. Je suis formateur. A quels moments de la semaine puis-je organiser une classe virtuelle avec mes stagiaires ?

Afin de respecter le cadre de la vie privée des enseignants, il convient d'organiser les classes virtuelles durant les horaires ouvrables, hors week-end et vacances scolaires. Un formateur peut proposer plusieurs créneaux et inviter les participants à exprimer leur préférence avec l'outil sondage.

C. Je suis formateur, que suis-je autorisé à transmettre à mon inspecteur ?

Comme pour toute formation, le formateur peut transmettre un compte rendu de l'action menée. Il peut, pour cela, s'appuyer sur le bilan du questionnaire d'évaluation présent dans chaque parcours.

Les contributions des participants ne doivent pas être exportées hors du périmètre de la formation. Cela est également vrai pour les productions que les formateurs souhaitent valoriser. Il faut l'accord explicite de l'auteur de la ressource.

Dès que le formateur valide la présence des participants, m@gistère produit une attestation précisant le nom et la durée du parcours. Il ne tient pas compte du temps passé ni de la participation aux activités.

D. Je suis formateur, quelle durée de travail personnel hebdomadaire puis-je proposer aux stagiaires ?

Pour que leur formation à distance se déroule confortablement, il est demandé de tenir compte des autres tâches des enseignants et de limiter le temps de travail à distance à deux heures hebdomadaires. Lorsque le formateur établit son calendrier, il doit veiller à prendre en compte les jours fériés et les vacances scolaires. Il est inconvenant de commencer une formation la veille d'un week-end, d'un jours férié ou de vacances scolaires.

E. Je suis inspecteur, comment estimer le temps qu'un formateur va passer à mettre en œuvre une formation m@gistère ?

On peut distinguer trois phases :

- la préparation de la formation demande une appropriation des contenus et de la démarche et la contextualisation du parcours. Cette phase est plus efficace en équipe même si les sessions sont mises en œuvre séparément.
- La mise en œuvre avec les participants où la charge de travail peut être répartie sur une équipe.
- La phase de bilan.

Ce temps de travail est estimé par le concepteur du parcours et apparait dans le livret du formateur. En fonction du niveau d'expertise des formateurs et de l'ampleur de la contextualisation, le temps nécessaire peut être plus important.

III. Je suis administrateur ou gestionnaire

A. Je suis administrateur ou gestionnaire, puis-je visiter les sessions de formation ?

Dans le cadre de ses missions, l'administrateur ou le gestionnaire peut accéder à une session de formation à la demande des acteurs concernés. Il s'engage à respecter la confidentialité des échanges.

B. Puis-je produire des statistiques nominatives ?

Non, selon notre engagement CNIL aucune donnée nominative ne peut être extraite de magistère à l'exception de la liste des inscrits et les attestations de participation. Ces informations peuvent être produites pour des raisons administratives mais n'ont pas vocation à être rendues publiques.